



BULLETIN D'INSCRIPTION



Bulletin à retourner **le plus tôt possible** par :

➤ **courrier** à : Afpols - 9 boulevard des Italiens, 75002 Paris

➤ **mail** à : inscriptionsinter@afpols.fr

Dès réception de ce bulletin d'inscription, nous vous adresserons un accusé de réception.

Inscription possible sur notre site internet www.afpols.fr

MERCI DE COMPLÉTER ENTièrement CE BULLETIN D'INSCRIPTION

L'ORGANISME

RAISON SOCIALE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

N° ADHÉRENT

ACTIVITÉ

N° SIRET

TÉL.

FAX.

➤ **RESPONSABLE DE FORMATION**

NOM

PRÉNOM

FONCTION

E-MAIL (obligatoire)

INSCRIPTION 1

TITRE DE LA FORMATION

CODE FORMATION

DATES

NOM

PRÉNOM

FONCTION

PORTABLE

E-MAIL

INSCRIPTION 2*

TITRE DE LA FORMATION

CODE FORMATION

DATES

NOM

PRÉNOM

FONCTION

PORTABLE

E-MAIL

*** Offre Duo : - 10% de remise à partir de la deuxième inscription à une même session**

LA FACTURE DOIT ÊTRE LIBELLÉE...

☐ Au nom de l'organisme

☐ Au nom d'un tiers payant - Lequel :

DANS CE CAS, IL EST INDISPENSABLE DE NOUS ADRESSER AU PRÉALABLE UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE SIGNÉ

Cachet de l'organisme

Date et signature

Dès confirmation du stage, une convention de formation sera établie en deux exemplaires. Il est indispensable de nous retourner (par courrier ou mail) un exemplaire signé avant la formation.
En cas d'annulation tardive ou d'abandon en cours de formation, les frais engagés par l'Afpols pour l'organisation et le déroulement du stage seront facturés.

N.B. : La participation aux stages est réservée aux membres de l'Afpols. La cotisation est facturée avec le 1^{er} stage de l'année. [Réglementation des associations loi 1901].



MODALITÉS D'INSCRIPTION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTIONS

- › par courrier ou par mail
Retournez le bulletin d'inscription complété (également téléchargeable sur www.afpols.fr) à l'assistante en charge de l'action (indiquée sur la fiche).
- › en ligne
Vous devez disposer d'un code d'accès que nous vous adressons sur demande écrite.

La participation aux stages est réservée aux membres de l'association.
Une cotisation annuelle est facturée à l'organisme avec le premier stage de l'année (réglementation des associations loi 1901).

ANNULATION

- › Annulation du fait du client
En cas d'annulation avant le début de la formation, une indemnité forfaitaire sera facturée comme suit :
 - 50 % du prix dans un délai compris entre 15 jours et 4 jours francs avant le début de la formation.
 - 100 % du prix dans un délai inférieur ou égal à 3 jours.L'indemnité forfaitaire ne relève pas de la formation professionnelle continue.
- › Annulation du fait de l'Afpols
L'Afpols se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler la prestation. L'Afpols en informe les clients jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.

MODALITÉS PRATIQUES

Environ un mois avant la formation, vous recevrez un dossier contenant :

- › la convention de formation en deux exemplaires dont un est à nous retourner signé
- › un rappel du programme
- › les indications pratiques pour se rendre sur le lieu du stage
- › une liste d'hôtels.

Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage.

Sauf indications contraires, les stages débutent le 1^{er} jour à 9h30 (9h les jours suivants) et se terminent à 17h30. Pour faciliter les échanges informels entre les participants, les déjeuners sont pris en commun.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

À l'issue de l'action de formation, vous recevrez une facture payable à 30 jours.
En cas de règlement par un tiers payeur (organisme collecteur...), vous devrez nous adresser l'attestation de prise en charge avant le début de la formation.

DONNÉES PERSONNELLES

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et le cas échéant, d'en demander la rectification et l'effacement. Vous avez également la possibilité d'exercer votre droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant : rgpd@afpols.fr